

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



COMMUNE MAUPERTHUIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Effectifs

- 3 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023
 - > 3 fonctionnaires
 - > 0 contractuel permanent
 - > 0 contractuel non permanent



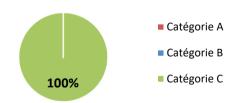
Personnel temporaire intervenu en 2023 : un agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	33%		33%
Technique	67%		67%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

_	■ Hommes	■ Femmes
Fonctionnaires	67%	33%
Contractuels		
Ensemble	67%	33%
_	ı	

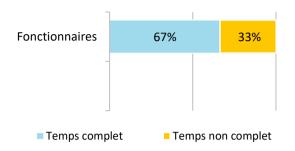
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	33%
Agents de maîtrise	33%
Adjoints techniques	33%

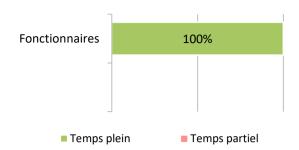
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

___ Temps de travail des agents permanents _

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



 Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

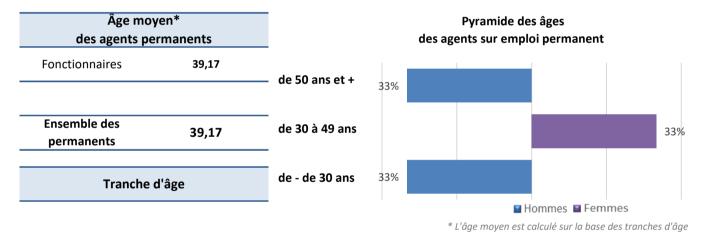


La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière Fonctionnaires
Administrative 100%

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 39 ans



Équivalent temps plein rémunéré

→ 2,80 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

> 2,80 fonctionnaires

> 0,00 contractuel permanent

> 0,00 contractuel non permanent

5 096 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C
2,80 ETP

– Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2023, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 1	Effectif physique au 31/12/2023
3 agents	3 agents

¹ cf. page 7

Variation de	es effectifs*	
entre le 1er janvier et	le 31 décembr	e 2023
Fonctionnaires	→	0,0%

Contractuel

Ensemble → 0,0%

Aucun départ d'agent permanent en 2023

Aucune arrivée d'agent permanent en 2023

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Aucun avancement d'échelon et un avancement de grade

1 lauréat d'un examen professionnel nommé

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

- Budget et rémunérations

Complément de traitement indiciaire (CTI)

→ Les charges de personnel représentent 30,85 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	448 402 €	Charges de personnel*	138 349 €	\Longrightarrow	Soit 30,85 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			94 028 €		Rémunération - emploi non permanent :
Primes et indemnités v IFSE : CIA :	versées :		26 367 € 25 447 € 920 €		0€
Heures supplémentair Nouvelle Bonification Supplément familial de	Indiciaire :	mentaires :	0 € 3 225 € 734 €		

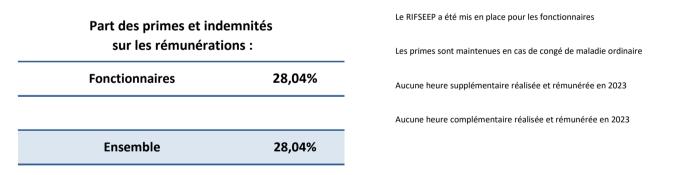
0€

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	Catégorie A Catégorie B				Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel		
Administrative					S			
Technique					32 319 €			
Culturelle								
Sportive								
Médico-sociale								
Police								
Incendie								
Animation								
Toutes filières					33 581 €			

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 28,04 %



→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Manufacture and			Fonction	nnaires				Contra	actuels sur en	nploi perm	nanents	
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B												
Catégorie C	s	S		7 993 €	230€	3%						

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

– Absences —

→ En moyenne, 61,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	16,89%	16,89%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	16,89%	16,89%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	16,89%	16,89%
et autre)	-	

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- 🔶 La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

Aucun accident du travail déclaré en 2023

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION La collectivité ne dispose pas d'un document

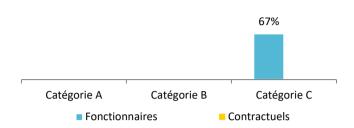
unique d'évaluation des risques professionnels

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2023, 66,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



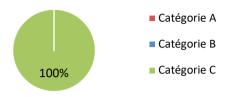
604 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT 100 %

→ 13 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4,3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT 100%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance
- L'action sociale de la collectivité
 - Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2023

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2025 Version 1